

# Pièce 4.2

## Règlement graphique

Dossier du PLU révisé

Vu pour être annexée à la délibération du conseil communautaire du :  
approuvé le projet de révision du PLU d'Ault

Date d'approbation du PLU :  
Date d'approbation de la modification 1 du PLU :  
Date d'approbation de la révision 1 du PLU :

LEGENDE

- ZONE
- PRESCRIPTIONS SURFACIQUES**
  - Bande des 100m
  - Eléments à préserver au titre de l'article L151-19 du CU (Constructions repérées)
  - Eléments à préserver au titre de l'article L151-19 du CU (Vue sur le grand paysage)
  - Eléments à préserver au titre de l'article L151-23 du CU (Bois)
  - Eléments à préserver au titre de l'article L151-23 du CU (Jardins)
  - Eléments à préserver au titre de l'article L151-23 du CU (Talus enherbé)
  - Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du CU
  - Espace boisé classé à conserver au titre de l'article L121-27 (Loi Littoral)
- PRESCRIPTIONS PONCTUELLES**
  - ▲ Bâtiments agricoles pouvant faire l'objet d'un changement d'affectation (R123-12 CU)
- PRESCRIPTIONS LINEAIRES**
  - Eléments à préserver au titre de l'article L151-23 du CU (Alignement d'arbres)
  - - - - Espace proche du rivage
- INFORMATIONS SURFACIQUES**
  - OAP - Périmètre de la ZAC du Moulinet
- Batiments**
  - Parcelles
- INFORMATIONS LINEAIRES**
  - Axes de ruissellement

